

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

Mme LA MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, je crois que le public est en train de s'installer. Bienvenue à vous, bienvenue aux élu.e.s, merci pour votre présence. Je vous propose d'ouvrir cette séance.

Je propose de désigner cette fois-ci encore Maxence GALLICE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Néanmoins, j'ai une proposition à vous formuler : je ne vois pas pourquoi ça serait à chaque fois la plus jeune qui assurerait ces fonctions de secrétaire, donc je vous propose que l'on accepte Maxence pour cette fois-ci, puis qu'on tourne lors des prochaines séances.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette proposition ?

On pourra même tourner auprès des élu.e.s d'opposition, ça fera participer tout le monde. Mais pour cette fois-ci, Madame GALLICE, vous avez la parole pour faire l'appel.

Maxence GALLICE procède à l'appel des présents.

PRÉSENT.E.S :

Mme Fanny DUBOT, Mme Bénédicte PASIECZNIK, M. Boris MIACHON DEBARD, Mme Caroline RAMIREZ, M. Thomas DOSSUS, Mme Florence LECLUSE, M. Clément ESCARAVAGE, Mme Aurélie GRIES, M. Barthélemy CHENAUX, Mme Maxence GALLICE, M. Mohamed CHIHI, M. Laurent BOSETTI, Mme Céline DE LAURENS, Mme Sylvie TOMIC, M. Vincent MONOT, Mme Lucie VACHER, M. Yacine FEKRANE, Mme Eugénie WIBER, M. Jean Hugues LA FAY, Mme Émilie DESRIEUX, M. Loïc GRABER

EXCUSÉ.E.S :

M. Luc VOITURIER
Mme Audrey HENOCQUE
M. Raphaël MICHAUD
Mme Sophie PECOURT
M. Jean-Yves SÉCHERESSE
M. Christophe GEOURJON

POUVOIR À :

M. Clément ESCARAVAGE
Mme Bénédicte PASIECZNIK
Mme Maxence GALLICE
Mme Lucie VACHER

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GALLICE.

Tout d'abord, je vous propose de procéder à **l'adoption du compte rendu du précédent Conseil du 9 juin 2020.**

Je suis désolée, il n'était pas joint à la convocation, néanmoins il vous a été remis sur table. Est-ce que ce compte rendu appelle à des remarques ou des observations de votre part ? Je soumetts ce compte rendu à vos voix.

Le compte rendu est adopté.

Je vous propose ensuite **d'adopter le compte rendu du précédent Conseil d'installation du 12 juillet 2020** : celui-ci appelle-t-il des remarques ou des observations ? Je soumetts le compte rendu à vos voix.

Le compte rendu est adopté.

Pour l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement, nous avons quatre projets de délibération à étudier. Je vous informe donc que la délibération qui était la 5^e de l'ordre du jour a été retirée. Je n'ai pas son numéro, mais c'était la délibération sur le projet d'accessibilité pour les bains-douches du 7^{ème} arrondissement, elle a été reportée à la session de septembre. Nous avons donc quatre délibérations à étudier pour ce conseil d'arrondissement. Je vous propose, après l'étude de ces quatre délibérations, de vous présenter un petit peu comment s'est organisée l'équipe exécutive du 7^{ème} arrondissement, puis nous aurons une question diverse de Monsieur GRABER.

On peut passer à la première délibération.

1 - Désignation de trois représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein de l'Office des Sports du 7^{ème} Arrondissement

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le Conseil d'administration de cette association loi 1901 qui œuvre à l'animation sportive de l'arrondissement est composé de trois représentant.e.s du Conseil d'arrondissement désigné.e.s par leurs pairs. Je propose que Yacine FEKRANE, conseiller d'arrondissement délégué au sport et Céline DE LAURENS, adjointe au Maire de Lyon à la santé et à la prévention soient désignés représentants. Et au titre de la minorité, je propose que M. GEOURJON soit désigné également.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette délibération ?

Je la soumetts donc à vos voix. Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Désignation de représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein du conseil d'administration du Centre Social de Gerland

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le centre social de Gerland offre de nombreux services aux habitant.e.s : centres de loisirs, aides à la scolarité, structures petite enfance, etc. Les propositions sont riches et une représentation de l'arrondissement est nécessaire pour favoriser le

développement des projets, et deux représentant.e.s du Conseil d'arrondissement peuvent y siéger.

Je propose que ce soit **Aurélié GRIES**, adjointe à la Petite enfance, la vie associative et la promotion de la santé, et **Luc VOITURIER**, premier adjoint en charge du projet d'arrondissement, de l'habitat et de la politique de la ville.

Je vous propose de donner un avis favorable. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur cette délibération ?

Aucune intervention n'étant demandée, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Désignation de représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein du conseil d'administration de la MJC Jean Macé

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Ici, comme pour les centres sociaux, il n'y a pas d'obligation de désignation de représentant.e.s. Néanmoins, la MJC étant une structure de proximité, je propose de désigner deux représentant.e.s du Conseil d'arrondissement.

Je propose que **Lucie VACHER**, conseillère déléguée à la jeunesse, à la vie étudiante et à l'éducation populaire, et **Thomas DOSSUS**, adjoint à la culture, aux événements, au tourisme et Maire de nuit, puissent y siéger.

Je vous propose de donner un avis favorable. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Aucune intervention n'étant demandée, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement en matière de marchés à procédure adaptée

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Cette délibération a pour objet de permettre aux Conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter les marchés de travaux, fournitures et services dont les montants sont peu élevés. Ces marchés sont nommés « Marchés à procédure adaptée ». Les seuils des marchés dépendent du type de marché, mais pour les marchés de fournitures et services, le seuil maximal est actuellement de 50 000 € HT selon la loi PML.

Afin de permettre la continuité du service public, ces délégations d'attribution sont reconduites à l'identique pour le moment.

Je sais que j'ai une demande de parole sur cette délibération par Monsieur Laurent BOSETTI, est-ce qu'il y aura d'autres prises de parole ? Monsieur BOSETTI, vous avez la parole.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire, cher.e.s collègues, j'interviendrai au titre de ma délégation à la démocratie locale, et aussi également au titre de l'exécutif de la mairie centrale

pour évoquer une délibération qui peut paraître très technique *a priori*, qui fixe les règles en matière d'achats publics pour l'arrondissement et qui en début de mandat est reconduite à l'identique du précédent mandat pour permettre la continuité du service public en termes d'achat. Derrière ce volet technique cependant, il y a une dimension extrêmement politique à ce rapport et qui pose une question plus largement : quelle prérogative pour les mairies d'arrondissement. Sur ce rapport est posée la question de la prérogative de l'achat et de l'autonomie d'achat des mairies d'arrondissement alors à reconduire.

Donc, cette délibération aura vocation à évoluer et à être discutée dans le débat sur les prérogatives d'arrondissement dans les prochaines semaines et les prochains mois, en lien avec les neuf maires d'arrondissement. Le risque, c'est jusqu'à présent d'avoir reconduit à l'identique des délibérations qui pouvaient paraître très techniques sans finalement questionner la place des arrondissements. Alors, j'ai évoqué l'achat public, mais c'est notamment le cas sur les fameux équipements de proximité qui depuis des années, on fêtera bientôt même les 40 ans de l'inventaire des équipements de proximité à la Ville de Lyon, qui a quasiment été inchangé dans son périmètre, ou modifié très à la marge. Ne pas réinterroger ce type de rapport sur les prérogatives des mairies d'arrondissement, ça conduit à une vraie distorsion en comparaison avec d'autres communes régies par la même loi. Et je pense à la Ville de Paris qui dispose dans son périmètre des équipements de proximité des bibliothèques, des conservatoires d'arrondissement, des piscines de proximité, des écoles, d'un certain nombre de salles associatives, de bains-douches également, dont ça n'est finalement pas la réalité à Lyon. Finalement, l'inventaire des équipements de proximité des arrondissements n'a jamais été questionné sur ces 40 dernières années, au détriment des prérogatives et de l'autonomie finalement des mairies d'arrondissement.

Ce phénomène s'est répété sur d'autres sujets, par exemple les commissions mixtes. Les commissions mixtes, sans rentrer dans le détail, fixent le fonctionnement de ces équipements de proximité. Et les fixent dans un débat entre élu.e.s d'arrondissement et élu.e.s de la mairie centrale. Et étonnamment, depuis 2004, l'année où la loi a donné une voix prépondérante aux arrondissements sur les commissions mixtes pour finalement asseoir les décisions, les commissions mixtes se sont effacées du paysage politique lyonnais. Et finalement, la question du débat avec les arrondissements sur le fonctionnement de ces équipements de proximité a été définitivement écartée. Elles sont réapparues en 2019, sans doute sous le coup d'un contentieux administratif, et également du rapport de la Chambre régionale des comptes.

L'autre élément, c'est la question des dotations aux arrondissements elles aussi reconduites depuis la fin des années 90. Avec des règles de calcul qui n'ont pas évolué, mais surtout une réindexation des dotations données aux arrondissements qui n'a pas bougé. C'est dire qu'en fait, sauf à ce que la population évolue, les dotations sont inchangées. Sur 20 ans, cela revient tout simplement à une perte de pouvoir d'achat assez évidente pour les arrondissements.

Alors, tout ça, on aura bien sûr à cœur de le faire évoluer, de le changer, de le mettre au débat, on n'arrive pas forcément avec des idées préconçues là-dessus. On parle par exemple pour le budget participatif au niveau de la ville, mais également avec des enveloppes d'arrondissement. Et puis on aura à cœur de faire évoluer la gouvernance. Monsieur le Maire a annoncé une conférence des maires d'arrondissement pour la rentrée, qui seront réunis.e.s, c'est quelque chose qui n'arrivait plus nécessairement beaucoup. Il faut savoir que les arrondissements n'ont même pas été considérés dans la loi MAPTAM autour de la métropole, le mot « arrondissement » n'existe pas. Donc, je pense qu'il y a une volonté conjointe, à la fois au niveau de la Métropole et au niveau de la Ville de les faire réexister. On est quand même, et faut-il le rappeler, sur des communes entre 30 et 100 000 habitant.e.s pour les arrondissements de Lyon, ce qui n'est quand même pas négligeable. Ce que je voulais dire par là, c'est qu'on avait un débat sur, on va dire, les prérogatives des villes PML qui étaient jusqu'à présent verrouillées. On s'aperçoit qu'avec le départ d'un.e maire, le débat est rouvert et il est rouvert de manière positive, à la fois par la nouvelle majorité, mais on l'a vu au moment

du Conseil municipal d'installation, par l'ensemble des groupes politiques de Lyon, y compris l'opposition. Et je pense qu'on peut s'en réjouir si tout le monde est d'accord pour avancer dans le même cap, on peut souhaiter un bel avenir à la démocratie de proximité, et au principe finalement de subsidiarité comme quoi on fait mieux en étant au bon niveau et en l'occurrence ici en lien avec les habitant.e.s.

Je vous remercie. »

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Je vous confirme que le Maire de Lyon a pour ambition d'appliquer réellement la loi PML à Lyon. Je vous confirme également que les budgets participatifs sont quelque chose qui lui tient à cœur et qui seront gérés au niveau des arrondissements. Et je vous confirme que nous aurons la discussion, et j'en ai déjà discuté avec certain.e.s collègues, du transfert des équipements de proximité, donc ce que vous venez de dire, cela va arriver, j'en suis persuadée.

Néanmoins, je vous propose tout de même d'adopter cette délibération qui assure la continuité du service public et va nous permettre de passer des marchés très prochainement dans l'arrondissement.

Je sou mets cette délibération à vos voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Report de la délibération sur la stratégie de mise en accessibilité

Mme LA MAIRE : Comme je le disais tout à l'heure, la délibération sur la stratégie de mise en accessibilité a été reportée au Conseil municipal du mois de septembre.

Cette délibération sera présentée en septembre par Monsieur MIACHON DEBARD.

L'idée est d'avoir un plan de mise en accessibilité plus large. Il s'agissait ici de menus travaux, et donc on votera des travaux plus importants au mois de septembre. Et on aura, je pense, un bilan, un état d'avancement du plan d'accessibilité au niveau de la Ville de Lyon, c'est pour ça que ça a été reporté, c'est pour prendre le temps de mieux travailler la chose.

Nous en avons fini avec ce qui était inscrit initialement à l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement, je vous propose de passer dans une deuxième partie, peut-être vous présenter un petit peu comment nous comptons travailler dans le 7^{ème} arrondissement.

Déjà, je voudrais informer Madame DESRIEUX, Monsieur GRABER et vos collègues abstent.e.s que nous vous avons réservé un bureau pour que vous puissiez poser vos affaires, travailler, ce que vous souhaitez, au 3^e étage, donc n'hésitez pas à vous en servir.

Nous travaillons évidemment sur les enjeux de cet été. Pour nous, l'un des gros enjeux, c'est la rentrée scolaire, faire en sorte que ça se passe bien dans les écoles de l'arrondissement. Nous sommes aussi en alerte sur la situation sanitaire et donc on se renseigne très fort sur les protocoles sanitaires, sur comment la rentrée scolaire va pouvoir se passer, comment le Forum des associations qui est quand même un des grands événements de l'arrondissement va pouvoir se dérouler dans des conditions bonnes pour tout le monde. À la fois pour les associations et pour les habitant.e.s du 7^{ème} arrondissement. Il aura lieu le 06 septembre au Parc Blandan. Donc vous pouvez en faire la promotion autour de vous.

Et puis, on a commencé à rencontrer un certain nombre d'acteurs, actrices de l'arrondissement, que ce soit les adjoint.e.s ou moi-même, on est dans une phase d'observation, d'écoute, à la fois des associations, mais aussi des services de la Ville et de la

Métropole pour voir comment mettre en œuvre nos priorités et également programmer un certain nombre de projets de long terme.

Au niveau de la majorité, nous nous sommes organisé.e.s en quatre pôles, et je vais donc passer la parole à quatre adjoints et adjointes différentes qui vont nous présenter ces pôles. Le premier pôle est le « **pôle arrondissement de demain** » qui regroupe les adjoints et adjointes à la nature en ville et la résilience ; l'urbanisme et l'aménagement ; espace public apaisé, mobilité et tranquillité publique ; alimentation, prévention des déchets, et ainsi que les adjoint.e.s auprès du Maire de Lyon à l'urbanisme et à la sécurité.

Les enjeux de ce pôle vont nous être présentés par Monsieur MIACHON DEBARD. Vous avez la parole.

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire, cher.e.s collègues, toute transition implique son temps d'adaptation. Dans le contexte particulier que nous vivons, à la prise de fonction du nouveau conseil vient s'ajouter la trêve estivale qui comme vous venez de le rappeler ne facilite en rien les nécessaires prises de contact avec les acteurs de notre ville. Cependant, je suis très heureux que nous ayons fait le choix de ne pas résumer ce conseil au seul traitement des questions administratives, mais que nous ayons au contraire saisi l'occasion de cet ordre du jour, pour le moins allégé, pour nous accorder un temps de présentation et d'échange politique.

Nouvellement élue, la majorité l'a été sur un programme d'idées, et l'important score de la liste portée par Mme DUBOT lors du second tour des élections municipales témoigne de la volonté forte de nos concitoyens d'ouvrir un mandat non pas de gestion, mais bien de choix. Des choix quant à nos façons de vivre, de nous déplacer, de travailler, des choix quant à nos façons de consommer et de penser notre rapport à la ville et à la nature. Les urgences tant sociales qu'économiques, qu'écologiques, ne manquent pas. Et si elles appellent de notre part des réponses rapides, elles nécessitent aussi et surtout une vision politique de long terme pour notre arrondissement. Elles nécessitent de construire dès aujourd'hui les réponses aux besoins de demain. Et c'est en quelque sorte le rôle attribué à ce pôle très justement nommé « arrondissement de demain », ce pôle qui comme vous venez de le rappeler réunit les délégations liées tant à la place de la nature en ville, à la prévention des risques, à une ville résiliente, qu'à l'alimentation et à la propreté, aux mobilités, à la tranquillité publique et à la sécurité, ainsi qu'à l'urbanisme et à l'aménagement de notre arrondissement. Des délégations animées respectivement par Madame PASIECZNIK, Messieurs CHENAUX, MONOT, MICHAUD et moi-même, Monsieur CHIHI, et qui trouveront sur de nombreux sujets, le concours de tous nos autres collègues.

Je ne serai pas beaucoup plus long aujourd'hui, car nous aurons largement l'occasion de rentrer plus en détail sur les grands projets qui rythmeront ce mandat à partir de la rentrée de septembre. Telle que la concertation sur le rôle et le devenir de la Place Gabriel-Péri, ou la grande rénovation des habitations de la Cité Jardin. Cependant, je tenais sur une note un peu plus personnelle à remercier Monsieur GRABER, anciennement élu en charge de l'urbanisme, pour avoir pris un temps nécessaire à la transmission des dossiers d'aménagement du 7^{ème} arrondissement. Faisant ainsi preuve d'un respect républicain qui mérite à mon sens d'être souligné et un état d'esprit qui je l'espère animera l'ensemble des élu.e.s de ce conseil pour travailler ensemble. Certes dans la critique, car il faut se l'autoriser, mais également dans la coopération, dans un but que j'espère partagé de faire du 7^{ème} arrondissement un arrondissement apaisé, démocratiquement animé, écologiquement responsable et socialement juste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Donc, ça, c'était le « pôle arrondissement de demain ». Le deuxième pôle que nous avons constitué, c'est le « **pôle arrondissement solidaire** » avec notre premier adjoint, donc adjoint à l'Habitat et à la politique de la ville, notre adjoint à l'emploi, à l'économie local et notre adjointe aux solidarités, égalité des droits, vie des aînés et affaires sociales. Sont également présentes dans ce pôle : l'adjointe à la santé et à la prévention au niveau de la Ville, Madame DE LAURENS, et Madame TOMIC qui est conseillère déléguée à l'accueil et à l'hospitalité au niveau de la Ville également.
C'est donc Madame Caroline RAMIREZ qui va nous présenter les enjeux de ce pôle.

Mme RAMIREZ : Merci, Madame la Maire, bonsoir cher.e.s collègues, je voulais d'abord remercier Monsieur Luc VOITURIER qui est excusé ce soir et qui a rédigé ce petit texte sur le rôle du « pôle arrondissement solidaire ». Ce pôle, comme son nom l'indique est actif pour faire face aux difficultés qui se présentent à nous, donc déjà cet été fortement, et puis à la rentrée. Tout particulièrement les crises sanitaires et économiques, et on a notamment les objectifs suivants, je vais rentrer un petit peu plus dans les détails que « l'arrondissement de demain ». On veut permettre que chacun et chacune puisse accéder aux services de première nécessité, donc l'alimentation, l'hébergement, le logement, l'hygiène et notamment les bains-douches qui vont occuper nos sujets rapidement, et les laveries solidaires. On veut échanger avec les acteurs économiques et notamment les associations de commerçants pour contribuer à la reprise de leurs activités et surtout éviter d'aggraver les effets de la crise. Et simultanément, on va contribuer à préparer l'atterrissage de plus grands projets dans notre arrondissement, projets importants qui relèvent de la Ville et de la Métropole, on a déjà évoqué le cas de la Cité Jardin. Et ces projets-là seront des outils d'un arrondissement plus solidaire, donc notamment la réhabilitation de la Cité Jardin qui doit être un levier de développement social et d'amélioration du cadre de vie du sud-est de Gerland. La réaffectation des usines Fagor Brand à des fonctions de production pour les besoins des Lyonnaises et des Lyonnais, donc artisanat, alimentation, culture. Et enfin, la création d'une entreprise à but d'emploi pour assurer la transition entre chômage et reprise d'activité, et qui sera certainement en synergie avec les projets de Cité Jardin et Fagor Brandt.
Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame RAMIREZ.

Le troisième pôle, c'est le « **pôle arrondissement émancipateur** » où on trouve notre adjoint à la culture ; notre adjointe à la petite enfance et à la vie associative ; notre adjointe à l'enfance et à l'éducation ; notre conseillère déléguée à la jeunesse ; notre conseillère déléguée arrondissement à hauteur d'enfant. Madame la première adjointe au Maire de Lyon, ainsi que Hugues LA FAY, conseiller d'arrondissement.
C'est Madame Aurélie GRIES qui va nous présenter le pôle émancipateur.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire, bonjour cher.e.s collègues, le pôle émancipateur comme vient de le dire Madame la Maire regroupe plusieurs thématiques de la culture à la petite enfance, à l'enfance, et à la jeunesse et vie étudiante.
Nos premières actions pour ce pôle c'est d'abord se coordonner avec les adjoint.e.s de la Ville, rencontrer les acteurs, actrices concernées par chaque délégation, et surtout et comme vous venez de le rappeler, Madame la Maire, c'est de préparer la rentrée. Tant la rentrée des crèches, du domaine scolaire, de la rentrée universitaire et culturelle, en tenant compte de la question sanitaire et de l'épidémie Covid, donc en lien avec les autorités de santé et les services de la Ville.
Pour les actions spécifiques, sur le plan de la jeunesse, c'est de soutenir la mise en place du RSA jeune au niveau de la Métropole, de lutter pour l'éducation et l'enfance, de lutter contre

les inégalités scolaires apparues lors du confinement en favorisant la remise à niveau des élèves ayant décroché.

Au niveau de la culture, c'est : gérer le plan d'urgence dédié à la culture au niveau de l'arrondissement.

Pour la petite enfance, vie associative et promotion de la santé, c'est de participer à la commission crèche qui aura lieu le 15 septembre, de soutenir les besoins des associations au niveau de la logistique pour la rentrée et d'organiser le Forum des associations comme le présentait Madame la Maire, et qui aura lieu le 06 septembre.

Pour l'arrondissement à hauteur d'enfant, c'est de faire tout un diagnostic sur les besoins des aires de jeu, de la piétonnisation aux abords des établissements scolaires et surtout de rester en alerte sur les questions liées au Covid. C'est une de nos prérogatives pour le pôle.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

Et donc, le dernier pôle est le « **pôle arrondissement inclusif** » où on y trouve notre adjointe à la Mairie inclusive ; notre conseiller délégué au sport ; notre conseiller délégué à la démocratie locale ; moi-même étant donné que j'ai les délégations égalité femmes-hommes, et budget participatif ; ainsi que Sophie PÉCOURT, conseillère d'arrondissement.

Et la parole est à Madame GALLICE pour présenter ce pôle.

Mme GALLICE : Merci beaucoup, Madame la Maire.

Du coup, comme précisé, le pôle inclusif aura pour objectif une revalorisation de la citoyenneté et aussi rendre accessible à tous l'ensemble des services. Pour ça, pour rappel, les pôles sport, égalité femmes-hommes, démocratie locale et communication de la mairie impliquent trois points principaux, trois axes qui sont :

- l'accessibilité ;
- la transversalité ;
- et surtout l'implication des habitant.e.s.

C'est quelque chose qui va se construire sur le long terme, donc tout au long du mandat avec qui on souhaite construire, parce que les habitant.e.s sont impliqué.e.s. On aimerait rendre accessible la citoyenneté, par exemple la revalorisation des conseils de quartiers avec un budget participatif qui y sera dédié. Des aménagements publics qui vont être inclusifs pour tous, mais surtout aussi pour les femmes, pour avoir un espace public qui soit inclusif et pas réservé justement. Avoir une déconstruction également du patriarcat, donc ça, ça passera également par des aménagements, un discours, et aussi à l'intérieur de notre fonctionnement. Et enfin, rendre le sport accessible à tout âge, et surtout aux femmes, mais également dans un cadre de sport santé, donc donner envie aux personnes de faire du sport. Et enfin, avoir une mairie inclusive qui soit ouverte aux habitant.e.s et accessible à l'ensemble de tout type de communication. Et pour ça, il va falloir que l'on communique et qu'on dialogue tous ensemble.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Est-ce qu'il y a des questions sur l'organisation de ces pôles ? Bien. Alors, avant de conclure, je vous propose de vous donner la parole, Monsieur GRABER.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire, tout d'abord, je voulais remercier Monsieur MIACHON DEBARD pour ses propos tout à l'heure, et je voulais souhaiter à toutes et tous mes collègues qui prennent leur délégation ces jours-ci bon courage. Je sais que c'est une tâche ardue et je pense que les vacances du mois d'août seront bienvenues pour tout le monde. En tout cas, bon courage à vous, les un.e.s et les autres.

J'ai deux questions à vous poser, Madame, la Maire. La première concernant, entre guillemets, les droits de l'opposition. Vous nous avez annoncé il y a quelques minutes que nous pourrions disposer d'un bureau et je tenais déjà à vous en remercier. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, donc merci pour cette initiative. Merci aussi pour la présence de représentant.e.s de l'opposition au sein de l'Office des sports, c'est une coutume, on va dire, mais merci de l'avoir maintenue. Ma question portera sur deux sujets complémentaires : la présence de représentant.e.s de l'opposition dans la future commission établissant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, et sur la présence de l'opposition au sein de la commission dite des finances d'arrondissement. C'est un grand nom pour ce qui s'y fait, mais peut-être que vous ferez évoluer les choses. En tout cas, sur ces deux aspects, il me semble important que nous puissions être représenté.e.s. Et au-delà la question d'un bureau, éventuellement la possibilité aussi de pouvoir disposer d'outils de communication, je pense notamment à des cartes de visite ou à la parole de l'opposition si jamais vous venez à éditer un journal comme ça a pu se faire dans cet arrondissement par le passé. Ça, c'était ma première question. Vous voulez que je formule la deuxième tout de suite ? Comme ça, ça sera fait.

La deuxième question, c'est par rapport à la présentation qui nous a été faite des différents pôles et des différentes délégations. Vous nous avez dit tout à l'heure que votre priorité, ou vos priorités, pardon, au pluriel, seront de préparer le Forum des associations, préparer la rentrée. Effectivement, ce sont deux sujets très importants compte tenu du contexte sanitaire que vous avez rappelé. Je n'ai pas entendu le mot « tranquillité publique » qui est un sujet important pour beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes dans le 7^{ème} arrondissement. D'où ma question : vous avez mis en place dans l'exécutif d'arrondissement un conseiller qui sera en charge de la tranquillité publique, mais qui sera aussi en charge de la voirie, si j'ai bien compris l'organisation. J'apprécie beaucoup Vincent MONOT, mais je sais que ce sont deux grosses tâches, deux grosses délégations, d'où ma question : arriverez-vous de façon collective à gérer l'ensemble de ces sujets, puisqu'ils demandent l'un comme l'autre une implication forte et beaucoup d'interaction ?

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci pour votre question. Sur les droits de l'opposition... Pardon, vous vouliez poser une question, Madame DESRIEUX ? Après, pas de souci.

Donc, sur les droits de l'opposition, j'en prends bonne note. Effectivement, on a mis à disposition un bureau, l'Office des sports. On va avoir d'autres organismes extérieurs qui vont arriver en septembre et donc, on va regarder si l'opposition peut y siéger. Je n'ai pas encore étudié la question, mais je m'engage à l'étudier.

Pour la commission du règlement intérieur, ça me semble absolument naturel et logique que l'opposition puisse en faire partie.

Pour la commission des finances, je n'avais pas connaissance qu'il y avait une commission des finances au niveau de l'arrondissement, mais donc je vais étudier la question.

Idem pour les outils de communication. Nous sommes en train de travailler à ça, et je reviendrai vers vous rapidement pour vous dire ce qu'il en est. Après, il y a des obligations légales de toute manière, et nous nous y plierons. Par ailleurs, vous avez libre accès, enfin, vous pouvez m'écrire, m'appeler et donc je suis tout à fait ouverte au dialogue.

Sur la présentation des différents pôles, donc la tranquillité publique fait partie de « l'arrondissement de demain ». Effectivement, nous avons Monsieur Vincent MONOT qui est délégué à un arrondissement apaisé dans lequel on y met à la fois la tranquillité publique et la voirie, enfin, la mobilité en fait, que l'on met dans ce pôle, parce qu'arrondissement apaisé, ça passe par plus de tranquillité, mais aussi peut-être moins de pollution, moins de voitures, moins de bruit. Sachez que c'est une préoccupation, que nous avons d'ores et déjà rencontré un certain nombre d'associations de riverains et que cette question est tout à fait au cœur de nos préoccupations. Et si cela est dans le pôle « arrondissement de demain », c'est aussi

parce qu'on pense qu'il y a des réponses en termes d'aménagement pour la tranquillité et que souvent, il s'agit simplement de changer quelques petits aménagements et ça amène d'ores et déjà de la tranquillité. Et il y aura aussi des réponses, évidemment, sociales qui seront traitées par le « pôle solidaire » et il y aura aussi des réponses en matière de police. Mais là, du coup, ça sera traité au niveau de la Ville et de l'État. Nous, notre ambition au niveau de l'arrondissement, c'est principalement de mettre tous les acteurs autour de la table pour répondre aux questions de tranquillité. Et l'on pense que la réponse n'est pas forcément unilatérale et ce ne sont pas forcément des réponses sécuritaires qui sont attendues, ce sont des réponses multiples à mon sens. Mais n'hésitez pas si vous avez des suggestions à me les faire par écrit, je les étudierai.

Madame DESRIEUX ?

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire, de bien vouloir me laisser prendre la parole.

Pour ma part, je vous remercie également de la présentation que vous venez de faire de votre organisation en interne. Je n'ai pas une grande expérience, mais en tous les cas, c'est la première fois que j'entends ça et je tiens à le saluer, parce que ça a le mérite d'être fait.

Pour autant, dans les priorités, je l'ai entendu dans l'un des pôles, mais je voulais vous faire part de l'attente très marquée et très vive concernant la qualité de vie. J'entends la propreté de nos quartiers, de nos rues. Et je pense que c'est l'une des attentes prioritaires et essentielles à nos concitoyens, c'est un marqueur fort qui nous rassemble tous. Je pense qu'on l'a tous porté dans les derniers mois de campagne que nous avons menés. Et à cet effet, je voulais savoir, peut-être un peu plus dans le détail, alors vous ne répondrez pas tout de suite, mais comment vous comptiez travailler avec de la transparence ? Certes, c'est une compétence partagée avec la Métropole, mais la Ville et l'arrondissement ont leur quote-part. Et à cet effet, je voulais savoir si vous travaillez par méthodologie de feuilles de route, à savoir permettre de lister l'ensemble des actions à mener, mais également les moyens qui vont être mis en face, les délais d'échéance, et surtout j'allais dire, les indicateurs de suivi et d'efficacité. Pourquoi je vous pose cette question ? Parce que par le passé, pour avoir vécu à chaque fois des explications qui parfois sont très, très longues, on ne va pas à l'essentiel. Et pour moi, ces quelques points et notamment le dernier « mesure d'efficacité » permettent d'avoir une transparence non seulement entre nous, élu.e.s, mais aussi par rapport à nos concitoyen.ne.s et associations qui peuvent nous écouter ou nous faire remonter des informations.

Et puis, je vais rejoindre Monsieur GRABER, parce que je me serais arrêtée là si ce n'est les faits qui depuis quelques jours malheureusement attristent la ville de Lyon. Nous en avons encore eu un cette nuit dans le 7^{ème} arrondissement, plus particulièrement dans le secteur, je vais dire secteur Guillotière. Et je souhaite vraiment vous solliciter et vous apporter en tous les cas tout mon soutien, et j'avoue que j'attendrai beaucoup sur cette question de la sécurité. Je préfère même dire « sécurité » que « tranquillité publique », parce que c'est ce que l'on doit à nos concitoyen.ne.s. Et je pense que Lyon, à l'actualité nationale, pour ces questions-là, c'est un peu dommage et que l'on peut faire rayonner notre ville par bien d'autres choses.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme LA MAIRE : Merci à vous.

Je ne vais pas revenir du coup sur la partie tranquillité, et par ailleurs, je pense que Monsieur CHIHI, adjoint à la sécurité à la Ville de Lyon, aura l'occasion de présenter ses propositions dans un futur conseil municipal, ou même auprès de vous si vous le souhaitez.

Pour la question de la qualité de vie et notamment de la propreté, sachez que c'est une préoccupation partagée par nous, partagée par les riverain.e.s, on le sait, on est beaucoup interpellé.e.s sur la question. Et donc, nous avons un adjoint à la propreté qui est donc Barthélemy CHENAUX, propreté et qualité de vie, mais aussi prévention des déchets, parce qu'il y a quand même aussi une question écologique derrière et qu'il va falloir aussi à un

moment réduire les déchets à la source. Donc là, nos compétences d'arrondissement ne nous le permettent pas, mais on peut quand même réfléchir à la question de réduire les déchets à la source. Et pour ce qui est de la collecte et des nettoiemnts, sachez que moi, j'ai rencontré ce matin les services, les agents de collecte des ordures ménagères, les agents de nettoyage ainsi que les cantonniers du 7^{ème} arrondissement. C'est un sujet qui nous préoccupe.

Concernant votre question sur la feuille de route. Pour être tout à fait transparente, nous avons, nous, un séminaire de majorité à la fin du mois d'août au cours duquel nous allons élaborer notre plan de mandat. Et donc, ce que je vous propose, c'est que lors du Conseil d'arrondissement de rentrée on vous présente notre plan de mandat, nos feuilles de route, et que l'on puisse avoir un échange entre nous à cette occasion-là. Et je pense, selon les ordres du jour plus ou moins chargés que nous pourrons systémiser cette pratique et donc vous informer de la manière dont on travaille, de l'avancement de nos travaux, et donc de prendre aussi vos remarques.

L'ordre du jour étant épuisé, il ne me reste plus qu'à vous remercier toutes et tous pour votre présence et à lever la séance.